



REGISTRE DES INTÉRÊTS DÉCLARATION

Bourg-en-Lavaux
Conseil communal

Nom : *Gaudin*

Prénom : *Vivian*

Groupe : *PLR*

Base légale	Intérêts
Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :	
a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;	<i>Vigneron - encaveuse</i>
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;	<i>Vice président - Union vinicole Cully Président ass. Lavaux Cully</i>
c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;	—
d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	—
Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.	
Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.	
Le registre des intérêts est public	

Lieu et date : *Gaudin, le 08.12.23*

Signature :